Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 07 Sep 2009
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4528

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : TECHNIQUES DE PEINTURES ORNEMENTALES
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 610031U11C1
Domaine : 601 Arts appliqués-SE:arts décoratifs,arts graphiques...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)

U-4528

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O ~~Communauté française~~ O ~~Libre confessionnel~~
● Provincial ~~et communal~~ O ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué Date et signature : Le 25/6/2009

2. Intitulé de l'unité de formation :

Techniques de peintures ornementales

Code de l'unité de formation :	Domaine de formation :
61 00 31 U11 C1	601

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ..1.... page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

● Enseignement secondaire de: ● transition O qualification
du degré: ● inférieur O supérieur

O Enseignement supérieur de type court O Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O oui ● non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ...1... page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de ...2... page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ...1... page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ...1... page(s)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation :	Domaine de formation :
61 00 31 U11 C1	601

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Techniques de peintures ornementales	CT	B	24
Travaux pratiques de peintures ornementales	PP	L	270
Part d'autonomie	XXXXXX	P	60
Total des périodes			354

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 3.09.09

Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection

COPIE CONFORME

François - Gerard STOLZ
Directeur général adjoint

Techniques de peintures ornementales

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de traiter et maîtriser, sur tout type de support, des techniques de peinture ornementale (enduits, patines, ...) ;
- de développer des savoirs, savoir faire et savoir être qui lui permettront, au départ d'un projet, de préparer, réaliser et assurer la finition de travaux de peinture ;
- de distinguer les différentes techniques de peinture ornementale utilisables ;
- d'appréhender différentes techniques de peinture ornementale.

Techniques de peintures ornementales

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- Comprendre à la lecture un texte du niveau de fin d'études de l'enseignement primaire et exécuter des consignes orales simples ;
- Au départ de consignes de travail, en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, appliquer de manière autonome les techniques de peinture traditionnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- Pratique élémentaire des travaux de peinture et revêtements murs et sols – convention. Ref/code UF : 351006U11X1

Techniques de peintures ornementales

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

- Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de seize étudiants.
- Le local doit être adapté au nombre d'élèves et disposer de l'équipement adéquat.

Techniques de peintures ornementales

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Techniques de peinture ornementale,

- de distinguer le vocabulaire du métier ;
- de situer historiquement les techniques et les matériaux ;
- de distinguer leur(s) domaine(s) d'utilisation ;
- d'expliquer la théorie des couleurs ;
- d'interpréter un plan ou un devis ;
- de développer des tracés ;
- d'énoncer les étapes de la réalisation
- de définir les modes opératoires ;
- de préciser les préparations et finitions de surfaces ;
- de choisir l'outillage et l'équipement nécessaires ;
- d'établir l'inventaire des matériaux à utiliser ;
- de calculer les quantités de produits ;
- de définir les mesures à prendre pour le bien – être, la sécurité, l'hygiène et la protection de l'environnement ;
- d'organiser les travaux complémentaires à la réalisation,
    - nettoyage et entretien des outils ;
    - rangements ;
    - -...

4.2. Travaux pratiques de peintures ornementales,

- d'organiser le lieu de travail ;
- de déterminer les matériaux, outils et produits à employer et de les préparer ;
- de nettoyer, entretenir et ranger le matériel ;
- de respecter les règles de bien – être, de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement ;
- d'assurer la préparation du support, des fonds appropriés aux techniques ;
- de traiter les surfaces et supports ;
- de mettre une peinture de fond préparatoire à l'ouvrage ;
- d'utiliser de la chaux en finition intérieure ;
- d'utiliser des enduits à la chaux en extérieur ;
- d'employer des badigeons ;
- d'appliquer des enduits à aspects structurés ;
- de réaliser des peintures à effets (décors contemporains et concept 3 D) ;
- d'adopter le geste et la méthodologie ;
- d'assurer les finitions ;

- de tracer et conduire des projets ;

En fonction des opportunités, les techniques suivantes peuvent être abordées :

- dorure à la feuille,
- peinture à la fresca,
- imitation des matériaux minéraux, malachite, porphyre, lapis-lazuli, agathe, granit, ...,
- ornementation graphique tout style,
- pose, restauration, polychromage des staffs,
- trompe-l'œil, création et restauration,
- glacis et patines tout support,
- la détrempe à l'ancienne et système actuel,
- peinture décors camaïeux,
- la grisaille,
- traitement des boiseries (vieillissement),
- faux marbres,
- faux métaux (bronze, florentin, cuivre, fer, acier, étain, ...),
- faux bois (chêne, érable moucheté, marronniers, ...),
- concept d'enseigne à l'ancienne,
- décors sur mobiliers et boiseries polychromes,
- modification d'aspect (vieillissement de tout objet),
- décors multi faux marbre,
- plancher avec motifs peints,
- plafonds en boiseries (ornementés tout style),
- filetage,
- restauration des mosaïques,
- peinture à la seca,
- décors faux ciels animés ou non,
- imitation écaille de tortue, moiré, peigné, ...,
- tableaux (concept et réalisation),
- tracés et création de frises décoratives,
- fausses gravures sur miroir,
- imitation des pierres avec ou sans relief,
- peinture sur toile derrière vitre (complément d'enseigne),
- imitation laque d'Asie,
- faux vitraux.

Techniques de peintures ornementales

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *dans le respect des règles de bien - être, de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement, face à une situation définie* :

- d'organiser le lieu de travail ;
- de déterminer les matériaux, outils et produits à employer et de les préparer ;
- de déduire un mode opératoire ;
- de développer des tracés ;
- d'assurer la préparation du support, des fonds appropriés aux techniques ;
- de traiter les surfaces et supports ;
- de mettre en peinture ;
- d'assurer les finitions ;
- de nettoyer et ranger le matériel.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la précision du geste,
- la créativité, l'aspect artistique et symbolique,
- la qualité du produit fini,
- le respect du temps alloué.

Techniques de peintures ornementales

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme (annexe 4) du présent dossier pédagogique.